



Commune de Féchy

DECLARATION D'ENGAGEMENT SUR LA VOIE D'UN DEVELOPPEMENT DURABLE

«Développons harmonieusement
la qualité de la vie, du paysage
et de l'environnement»



Agenda 21

Issu du sommet de la Terre de Rio en 1992, l'Agenda 21 préconise quatre champs d'action prioritaires:

- Les dimensions économique et sociale du développement (lutte contre la pauvreté, évolution des modes de consommation, promotion et protection de la santé, solidarité intergénérationnelle, etc.)
- La conservation et la préservation des ressources (préserver les ressources naturelles et valoriser les ressources locales)
- La participation des principaux groupes d'acteurs à l'élaboration et la mise en œuvre du développement
- La mise en œuvre de moyens d'action transversaux (financement, transferts de technologies, promotion de l'éducation, sensibilisation du public et information, etc.)

Ces objectifs ne peuvent être atteints que par des politiques qui contribuent simultanément à la croissance économique, au progrès social et à l'équilibre écologique.

Un engagement pour Féchy

La responsabilité d'une commune dans une démarche de développement durable est de répondre, à son échelle, aux enjeux et aux objectifs mondiaux énoncés lors du Sommet de Rio. Le but est de chercher l'équilibre entre les trois dimensions du développement durable, de l'intégrer dans tous les domaines politiques et d'aspirer à un partenariat entre les autorités, la société civile et le secteur privé. Un développement durable doit intégrer la maîtrise et la gestion des ressources, de l'espace et des activités, le court et le long terme, le local et le global.



La stratégie pour le développement durable: lignes directrices et plan d'action 2008-2011 du Conseil fédéral

Les lignes directrices de la politique du Conseil fédéral se fondent sur la Constitution fédérale et sur les documents de référence des Nations Unies et de l'OCDE déterminants pour le développement durable:

- Se responsabiliser face à l'avenir
- Veiller à une prise en compte équilibrée des dimensions environnement, économie et société
- Intégrer le développement durable dans tous les domaines politiques
- Accroître la coordination entre les domaines politiques et améliorer leur cohérence
- Atteindre un développement durable par le partenariat

Pour le Conseil fédéral, le développement est durable quand il garantit la satisfaction des besoins des générations actuelles sans compromettre les possibilités des générations futures de satisfaire les leurs. Cette définition élaborée en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, appelée «définition Brundtland», se fonde sur l'équité entre générations et régions du monde.

Le développement est durable quand:

- le milieu de vie des êtres humains, des animaux et des végétaux est conservé et les ressources naturelles sont exploitées dans le respect des générations futures
- l'économie reste prospère et est apte à se développer
- la vie et l'épanouissement humain sont possibles dans la solidarité et le bien-être



A l'échelle communale: penser globalement et agir localement

La stratégie fédérale se décline en 5 domaines d'interventions prioritaires. La collaboration avec les cantons, les villes et les communes est indispensable à la réalisation de ces objectifs. La commune de Féchy s'engage dans la mesure de ses moyens à agir dans les domaines suivants:

- Lutte contre le réchauffement climatique global et maîtrise des dangers naturels, en particulier par une diminution de la consom-

mation d'énergie et un recours accru aux énergies renouvelables, en tenant compte des secteurs sensibles que sont la mobilité et le développement territorial

- Utilisation durable des ressources naturelles ainsi que réduction qualitative et quantitative des atteintes à l'environnement
- Garantie d'un accès équitable aux ressources sociales et économiques et amélioration de l'intégration de tous les groupes de population



L'Agenda 21 cantonal: les objectifs prioritaires du Conseil d'Etat vaudois

Le gouvernement vaudois mène une réflexion continue sur le thème du développement durable. Dans le cadre du programme de législature 2007-2012, le Conseil d'Etat a choisi de mettre en évidence quatre objectifs prioritaires:

1. Maîtriser les finances publiques
2. Agir contre le réchauffement climatique, promouvoir des énergies renouvelables et des transports publics
3. Préserver l'environnement et les ressources naturelles
4. Intégrer des jeunes dans la société et le monde du travail

Pour ce faire, le Conseil d'Etat dispose de plusieurs leviers d'action. Mais il ne pourra pas atteindre de tels objectifs sans la participation des communes, des entreprises et des particuliers. Les objectifs retenus par la commune de Féchy dans sa déclaration vont en particulier dans le sens des objectifs prioritaires 2 et 3 du Conseil d'Etat.

Les objectifs de Féchy

La signature de la présente déclaration exprime l'engagement des **autorités de Féchy** (la Municipalité et le Conseil communal) sur la voie du développement durable. Pour concrétiser leur démarche et la rendre visible à la population, les **autorités de Féchy** ont retenu les objectifs généraux suivants:

- Garantir l'équité sociale, la solidarité, le lien social et la qualité de vie.

- Instaurer le dialogue tant avec la société civile (habitants et économie locale et régionale) qu'avec les employés communaux.
- Préserver la qualité exceptionnelle du patrimoine naturel et construit.
- Participer à la résolution de la problématique climatique.

Pour mener à bien ces objectifs généraux, les autorités de Féchy ont défini cinq champs d'action:

Qualité de vie

Participation / Communication

Protection du patrimoine

Energie-Climat

Mobilité durable

Les autorités de Féchy s'engagent à:

Garantir un développement social équitable et solidaire. Préserver l'aspect communautaire du village.

Promouvoir une démarche citoyenne, participative et active.

Préserver le paysage et les ressources naturelles (forêts, vignes, eau, ruisseaux).

A l'échelle communale, augmenter l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables.

Favoriser une mobilité durable et responsable. Favoriser les modes de déplacements doux.

Se donner les moyens de leur mise en oeuvre:

- Favoriser et maintenir les possibilités de rencontre et d'échanges interculturels et intergénérationnels
- Soutenir les entreprises locales
- Améliorer l'accueil parascolaire des enfants (par ex. repas midi, devoirs surveillés, petite enfance)
- Soutenir les plus défavorisés
- Promouvoir les activités culturelles

- Développer et pérenniser la participation des acteurs de la commune à la mise en œuvre du développement durable
- Renforcer les échanges et les savoirs au sein de l'administration sur les questions de développement durable
- Renforcer la communication

- Etablir une cartographie du patrimoine naturel
- Mettre en valeur le paysage et les milieux naturels
- Valoriser et créer des sentiers de promenade didactiques ou touristiques

- Utiliser l'énergie de manière efficace dans les installations et bâtiments communaux et aider les citoyens à faire de même
- Favoriser la construction de bâtiments au standard MINERGIE
- Utiliser les énergies renouvelables et les promouvoir
- Commencer la démarche Cité de l'énergie

- Encourager l'usage des modes de déplacements alternatifs à la voiture
- Offrir des chemins piétons et cyclables sécurisés
- Encourager l'utilisation des transports publics et le co-voiturage
- Participer à la semaine de la mobilité cantonale

Et en contrôler les résultats au moyen des indicateurs suivants:

- Nombre de manifestations par an
- Satisfaction des entreprises locales
- Nombre de places d'accueil extrascolaire
- Prix moyen de location des logements communaux
- Part du budget alloué aux activités culturelles

- Taux de participation sociale et politique
- Utilisation d'une grille d'analyse développement durable pour les projets communaux soumis à préavis
- Nombre d'informations dans le tout-ménage et le bulletin communal

- Carte, inventaire mis à jour
- Réalisation d'un itinéraire
- Superficie des surfaces de compensation écologiques
- Nombre d'oiseaux nicheurs (biodiversité)

- Part des énergies fossiles et énergies renouvelables au niveau du territoire
- Nombre de bâtiments publics avec l'étiquette énergie Display et nombre de bâtiments MINERGIE
- Eclairage public performant se rapprochant de la valeur cible de 8MWh/km de rue éclairée par an

- Fréquence de l'offre de transports publics et taux de fréquentation
- Carte des chemins piétons et cyclables

Déclaration d'engagement

Les autorités de Féchy s'engagent à mettre en oeuvre une politique communale répondant aux critères du développement durable.

Par le présent engagement, elles entament un processus de développement durable à travers cinq objectifs énumérés ci-dessus qu'elles s'engagent à mener à bien. Dans un délai de deux ans, un agenda 21 local qui contiendra le programme d'actions détaillées sera élaboré.

Un contrôle du succès de la mise en oeuvre de ces objectifs sera effectué au moyen des indicateurs retenus.

L'analyse de la politique communale en matière de développement durable est répétée à chaque législature (par exemple outil Facteur 21), et la déclaration est mise à jour selon l'avancement des objectifs.

Afin de garantir sa validité, au plus tard dix ans après la signature, la déclaration doit être entièrement révisée, et validée par une nouvelle signature des autorités.

Les autorités de Féchy ont comme vision à long terme d'intégrer le développement durable dans tous les domaines de la politique communale.

Féchy, le 24 juin 2008



La Municipalité

Le Syndic de Féchy

Francis Liard



La Secrétaire municipale

Marguerite Pilloud

Le Conseil général

Le Président

Marc Morandi



La Secrétaire

Francine Dupuis

ARE

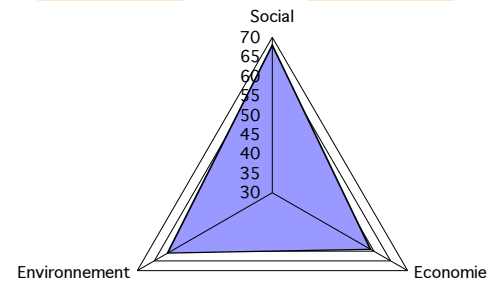


Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Bundesamt für Raumentwicklung ARE
Office fédéral du développement territorial ARE
Ufficio federale dello sviluppo territoriale ARE
Uffizi federal da svilup dal territori ARE

Cette déclaration correspond aux principes énoncés dans la stratégie pour le développement durable: lignes directrices et plan d'action 2008-2011 du Conseil fédéral.

Le renforcement de notre politique



L'état des lieux effectué avec l'outil Facteur 21 en 2007/2008 montre que la politique actuelle de Féchy intègre les principes fondamentaux du développement durable et ne présente pas de déséquilibre. Garantir cette démarche implique maintenant de fixer des objectifs pour le développement de la commune, de se donner les moyens de contrôler leur mise en oeuvre et d'assurer une amélioration continue.

Des actions pour Féchy

Féchy affirme sa volonté de conserver ses acquis dans les domaines de l'environnement et de la culture & loisirs, et de mettre en oeuvre en priorité des actions répondant aux problématiques de la participation, de la prospérité sociale, de la protection des ressources, et du climat.

Canton de Vaud

Unité de développement durable



Agenda 21

ETAT DE VAUD

Cette déclaration correspond aux objectifs prioritaires du Conseil d'Etat vaudois énoncés dans le programme de législature 2007-2012.